DECISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie du détachement en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans le corps des technicien branche d'activité professionnelle F emploi-type « F4B42 » organisé par l'institut National Polytechnique de Toulouse, session 2024

La présidente de l'institut National Polytechnique de Toulouse

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des Technicien-ne du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>: La commission de sélection pour le recrutement par la voie du détachement dans le corps des tecnicien-ne BAP F emploi-type « F4B42 » réservé aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'institut National Polytechnique de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Olivier GLENAT, Ingénieur de recherche hors classe, Institut national polytechnique de Toulouse, président de la commission ;

Madame Mihaela CAUSSIDERY, ingénieure d'études hors classe, Institut national polytechnique de Toulouse,

Madame Rosane HENRI, technicienne de recherche et de formation classe normale, Institut National Polytechnique de Toulouse.

Article 2 : La présidente de l'institut National Polytechnique de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

La présidente de Toulouse INP